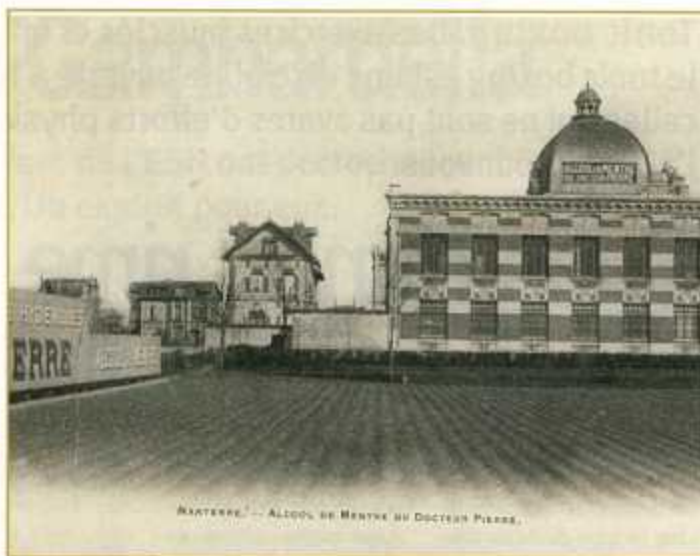
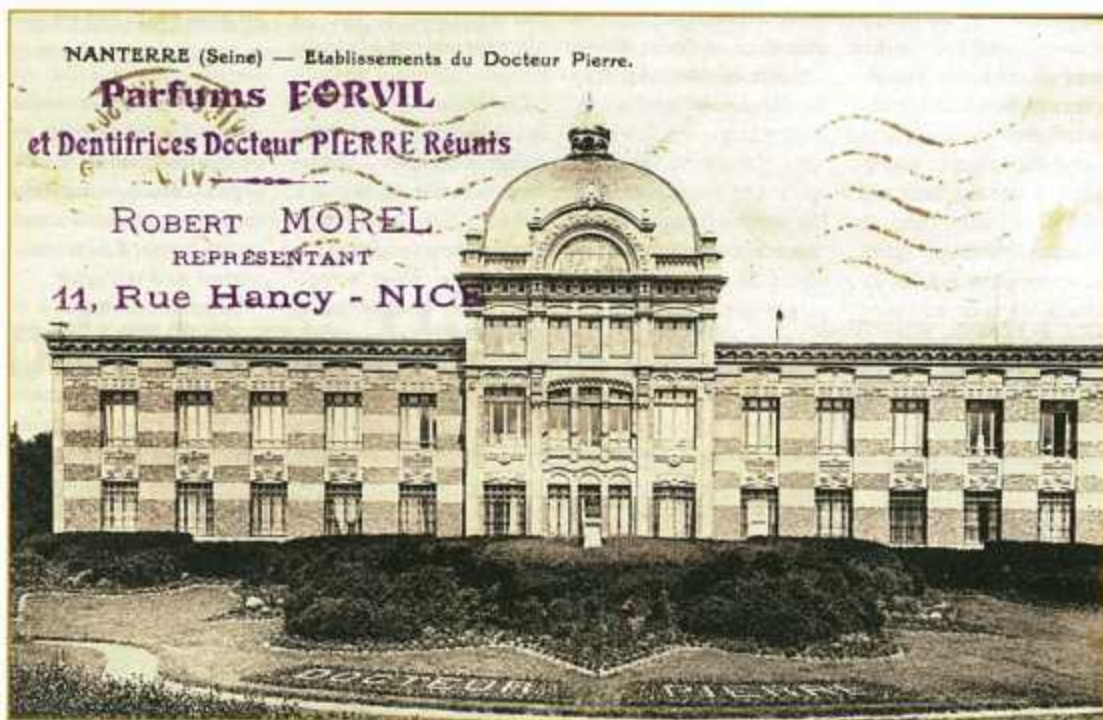


Ruine annoncée d'un bâtiment remarquable



Aile de l'usine et pignon de la maison du directeur ; au premier plan, le champ de menthe poivrée.

Depuis plusieurs années, le bâtiment ancien de l'usine, dite successivement Dentifrice du docteur Pierre, Parfums Forvil, puis Natalys, est à l'abandon : histoire d'un patrimoine exceptionnel et menacé.



La façade, côté voie ferrée ; au milieu du massif, le buste du docteur Pierre Mussot.

En 1901, la distillerie pour l'alcool de menthe, fondée à Asnières par le docteur Pierre Mussot, est transférée à Nanterre. La production s'étend à la fabrication d'eaux, de pâtes et de poudres dentifrices, que les campagnes publici-

taires vont rendre célèbres ; les réclames sont régulièrement publiées dans le journal *L'illustration* et le portrait peint du docteur Pierre couvre entièrement les pignons des immeubles.

Le lieu d'implantation et l'orientation de l'usine ont été judicieusement choisis,

bien en vue des voyageurs de la ligne de chemin de fer Paris-Saint-Germain. La qualité architecturale du bâtiment doit être une vitrine et participer à la promotion d'une marque prestigieuse, qui, dans le courant hygiéniste de l'époque, élève le dentifrice au rang d'un pro-

duit de luxe présenté dans son magasin tout aussi prestigieux de la place de l'Opéra, à Paris.

L'architecte Aubert, établi à Nanterre, conçoit l'édifice sur un plan en U à deux ailes en retour sur la cour. La façade extérieure côté jardin se compose

d'un avant-corps central flanqué de deux corps latéraux et surmonté d'un dôme carré couvert d'ardoises en écailles et couronné d'un campanile. Chaque étage de cette partie centrale est traité différemment, notamment en ce qui concerne les baies,



Décor de carreaux de céramique sous la corniche.

leurs linteaux et leurs allèges. La travée centrale, très architecturée, se termine par un fronton cintré, vitré, orné de cabochons de céramique de couleur et d'acrotères. Une balustrade court le long de la terrasse entourant le dôme. Sous la corniche, une frise est ornée de carreaux de céramique émaillée, à motif unique de chardon vert en fleur sur fond jaune, encadré d'un liseré turquoise. Le reste de la façade sur jardin, y compris celle des deux ailes en retour est plus sobre et rectiligne mais le décor est toujours très présent.

La façade sur cour est plus austère. La brique est utilisée en chaînage sur une façade de pierre. Le corps central est surmonté d'un fronton triangulaire pourvu d'une horloge. Au centre de la cour s'élève un petit pavillon d'un étage, destiné au logement du responsable de l'usine.

L'ensemble est entouré d'un jardin et d'un champ expérimental de culture de la menthe poivrée destinée aux fabrications*.

La société Natalys, propriétaire depuis 1971, y employait 150 personnes mais elle a cessé ses activités en 2007. L'usine prestigieuse est aujourd'hui délabrée, la bâche qui couvrait le dôme depuis 1996 est déchirée, les ardoises sont tombées, laissant apparaître



Vue sur le dôme bâché et le pignon décoré de cabochons de céramique, en août 2001.

la charpente livrée aux intempéries.

Cependant, sauvegarder cet ensemble, bâtiment et jardin, présente un intérêt multiple.

Nanterre peut s'enorgueillir d'avoir sur son territoire l'un des rares et irremplaçables témoignages en Ile-de-France, d'une architecture industrielle conçue

comme un édifice privé, imprégnée de normes classiques, sensible à la couleur, utilisant la pierre, la brique et le décor céramique.

Par ailleurs, s'il est un témoignage de l'histoire industrielle de la ville, il est aussi un lieu de la mémoire ouvrière. Propriété de la société des parfums Forvil, l'établissement employa

Etat de la toiture en décembre 2008 ; les ardoises sont tombées, découvrant la charpente.

une nombreuse main d'œuvre nanterrienne, en majorité féminine. Les grèves de 1936 y furent conduites avec détermination et le directeur dut faire appel au maire Raymond Barbet, nouvellement élu, pour participer aux négociations.

Ces caractères d'art et d'histoire, exceptionnels, ont été reconnus dignes de justifier une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par un arrêté du 8 décembre 1992, du préfet de la région Ile-de-France.

Il est paradoxal de constater qu'une mesure de pro-

tection visant à prévenir toute dénaturation par des travaux intempestifs, ne puisse s'opposer à l'abandon et la ruine d'un patrimoine remarquable, ni ne puisse imposer, dans un premier temps et en urgence, la mise hors d'eau de l'édifice.

Robert Cornaille
Société
d'Histoire
de Nanterre



* Description largement extraite d'un article d'Hélène Jantzen, Nanterre info, octobre 1992.